



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT

Appréciation et justification des examens professionnels fédéraux – aspects juridiques

Thomas Baumeler, responsable de secteur du droit
Berne, le 19 novembre 2009



Vue d'ensemble

1. Situation initiale / faits et données chiffrées
2. Procédure de recours
3. Droit de consulter les dossiers
4. Résultats de l'examen (divers aspects)
5. Réglementation des cas limites
6. Décision de l'OFFT



Situation initiale / faits et données chiffrées

- Examens professionnels et professionnels supérieurs en 2007:
Candidats: 15 562; échecs: 3858 (24,8%)
Recours déposés auprès de l'OFFT: 368 (2,3%)
- Examens professionnels et professionnels supérieurs en 2008:
Candidats: 16 275; échecs: 3993 (24,5%)
Recours déposés auprès de l'OFFT: 421 (2,5%)



Procédure de recours

- Mémoire de recours
 - dans les 30 jours
 - requête dûment motivée
- Prise de position ou nouvelle décision
- Réplique ou retrait de la requête
- Duplique ou nouvelle décision
- Triplique ou retrait de la requête
- Décision



Consultation des dossiers

- Intérêts dignes de protection, par exemple lorsqu'une procédure doit être introduite et il s'agit d'en évaluer les chances
- Droit de consulter les dossiers significatifs pour la décision au sein de l'autorité concernée, de prendre des notes et de faire des copies
- Etendue du droit de consulter les dossiers: énoncé, solution, grille d'appréciation et échelle de notes
- Pour éviter les recours : transparence



Résultats de l'examen (appréciation en général)

- Pouvoir d'examen restreint : ne pas s'écarter sans raison du jugement de la commission d'examen
- Le grief d'une sous-évaluation doit reposer sur des arguments et des éléments de preuve objectifs
- Justification concrète
- La justification doit au moins mentionner les questions auxquelles le candidat a répondu correctement, les lacunes constatées et les réponses justes aux questions
- Il convient de considérer les principaux éléments en détail



Résultats de l'examen (appréciation des examens écrits)

- Examens écrits
 - Erreurs classiques

Une sélection de thèmes lors des examens

- Pas de reformatio in pejus
- Erreurs consécutives
- Points partiels
- Structure de l'échelle de notes
- Questions à choix multiple
- Expertise



Résultats de l'examen (appréciation des examens oraux)

- Examens oraux
 - Les prises de position de la commission d'examen doivent permettre de déduire le contenu du déroulement des examens au moins dans les grandes lignes
 - Prise de notes
 - Déroulement de l'examen
 - Problème de la motivation du recours
 - Erreurs classiques



Résultats de l'examen (vice de procédure)

- Pleine cognition
- Toutes les objections concernant le déroulement formel de l'examen ou le procédé d'appréciation se réfèrent à des questions de procédure
- Effet important du vice de procédure
- Infraction au règlement d'examen ou aux directives
- Attitude des experts
- Adaptation a posteriori de l'échelle de notes
- Mention des points à atteindre
- Lumière, bruit, documentation manquante / gestion des perturbations
- Égalité en matière de conditions d'examen



Résultats de l'examen : interprétation et application des prescriptions légales

- Pleine cognition
- Droit d'être entendu
- Égalité en matière d'appréciation
- Récusation
- Formalisme exagéré



Réglementation des cas limites

- La commission d'examen peut en principe établir elle-même une réglementation des cas limites
- La réglementation doit être objectivement justifiable et applicable de manière égale à tous les candidats à l'examen
- Réglementation subsidiaire des cas limites par le Tribunal administratif fédéral
- Décision en matière de réglementation des cas limites
- Types de réglementations des cas limites



Décision de l'OFFT

- Perspectives de recevabilité des griefs
- Types de décisions et conséquences de ces dernières
- Statistiques
- Renvoi devant le Tribunal administratif fédéral

Je vous remercie de votre attention !